



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**Le marché est réservé en application des dispositions de l'article
L.2113-13 du code de la commande publique**

Marché composite

PRESTATIONS DE PROPRETE DES ESPACES PUBLICS ET COLLECTE DES DECHETS POUR LA VILLE DE DREUX

Date et heure limites de réception des offres :

Mardi 3 novembre 2026 à 12:00

Acheteur :

COMMUNE de DREUX
2 rue de Châteaudun
B.P. 80 129
28103 DREUX CEDEX

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Prestations de propreté des espaces publics et collecte des déchets
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre composite (Marché réservé)
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Non autorisées
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Marché réservé
	Clauses environnementales	Avec
	Durée	12 mois renouvelable 3 fois.

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation.....	4
1.3 - Type et forme du contrat	4
1.4 – Réalisation de prestation similaires	4
1.5 – Marché réservé	4
1.6 - Décomposition de la consultation	4
1.7 - Nomenclature	4
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres	5
2.2 - Forme juridique du groupement	5
2.3 - Variantes	5
2.4 - Développement durable	5
3 - Conditions relatives au contrat	5
3.1 - Durée du contrat	5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	5
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	6
3.4 Respect des principes de la République (égalité, de laïcité et de neutralité) ..	6
4 - Contenu du dossier de consultation.....	6
5 - Présentation des candidatures et des offres	6
5.1 - Documents à produire	7
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	8
6.1 - Transmission électronique	8
6.2 - Transmission sous support papier	9
7 - Examen des candidatures et des offres	9
7.1 - Examen des candidatures.....	9
7.2 - Attribution du marché.....	10
8 - Renseignements complémentaires.....	11
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	11
8.2 - Procédures de recours.....	11
9 – Traitement des données à caractère personnel.....	12

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne les prestations de propreté des espaces publics et de collecte des déchets.

Lieu(x) d'exécution :

Ensemble des quartiers de la Ville de Dreux

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique.

1.3 - Type et forme du contrat

Le marché est composite et comporte :

- un marché ordinaire rémunéré selon un prix global et forfaitaire indiqué à l'acte d'engagement ;
- une part à bons de commande rémunérée selon les prix unitaires fixés au bordereau des prix unitaires.

L'accord-cadre est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum en valeur :

Montant maximum annuel
350 000 € HT

1.4 – Réalisation de prestation similaires

Dans les conditions des articles L.2122-1 et R.2122-7 du code de la commande publique, l'Acheteur et Titulaire pourront conclure un marché portant sur la réalisation des prestations similaires à celles objet du présent marché.

1.5 – Marché réservé

En application des articles L.2113-13 et R.2113-7 du code de la commande publique, le présent marché est réservé à des structures d'insertion par l'activité économique mentionnées à l'article L.5132-4 du code du travail ou à des structures équivalentes, lorsqu'elles emploient une proportion minimale de 50 % de travailleurs défavorisés.

1.6 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots dès lors que l'objet du marché ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

1.7 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
90610000-6	Services de voirie et services de balayage des rues
90600000-3	Services de propreté et d'hygiénisation en milieu urbain ou rural, et services connexes

La nomenclature interne est la suivante :

Nomenclature	Libellé
7406	Nettoyage des voies et lieux publics

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres. Ce délai pourra être prorogé, sous réserve de l'accord des soumissionnaires, jusqu'à la décision d'attribution.

2.2 - Forme juridique du groupement

L'Acheteur n'impose aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'Acheteur.

En application de l'article R.2142-21 du code de la commande publique, l'Acheteur interdit aux candidats de présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membres de plusieurs groupements. ou en qualité de mandataire d'un groupement et en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements, sous peine de voir chacune de leurs offres écartées.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée. Le dépôt de variantes non autorisées entraîne le rejet de l'ensemble des propositions du soumissionnaire.

2.4 - Développement durable

Le marché concerné par cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif qu'elle ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat

La durée du contrat est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Les dépenses effectuées au titre du présent marché seront imputées sur le budget de fonctionnement de l'Acheteur.

Mode de paiement : par mandat administratif. Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement. Le titulaire du marché pourra céder ou nantir les créances résultant du marché.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats sont informés que le titulaire du marché devra respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

3.4 Respect des principes de la République (égalité, de laïcité et de neutralité)

Conformément aux dispositions de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, dès lors que les prestations ont pour objet l'exécution d'un service public, les candidats sont informés que le titulaire du marché devra respecter les principes de la République que sont l'égalité des usagers, la laïcité et la neutralité.

L'attention des candidats est attirée sur les dispositions du CCAP qui rappellent ces obligations et précisent les modalités de contrôle et de sanction du titulaire lorsque celui-ci n'a pas pris les mesures adaptées pour mettre en œuvre ces obligations et faire cesser les manquements constatés.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) comprend les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes ;
- Le règlement de la consultation (RC) ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes ;
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) ;
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) ;
- Le cadre de mémoire technique à compléter par le candidat.

L'Acheteur attire l'attention de l'opérateur économique qu'il est de sa responsabilité de déclarer des coordonnées valides. L'adresse email indiquée pour le téléchargement, sera la seule adresse utilisée pour informer l'opérateur économiques des éventuelles modifications et transmettre les compléments d'information lors de la consultation.

Pour les opérateurs économiques qui téléchargeraient le dossier de consultation sans authentification ou si l'adresse communiquée est erronée, il est de leur responsabilité de consulter régulièrement le dossier disponible sur le site Internet de l'Acheteur : <https://www.marches-publics.info>. pour vérifier si des modifications ont été apportées au dossier ou si des questions et des réponses ont été publiées.

L'Acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard six (6) jours avant la date limite de réception des plis. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par l'Acheteur des modifications aux opérateurs économiques ayant retiré le dossier initial. Les opérateurs économiques devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les opérateurs économiques, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans la candidature et l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat (et le cas échéant, chaque membre du groupement) aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Renseignements concernant la situation juridique du candidat :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière du candidat :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique du candidat :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché	Non
Liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non

Certificats spécifiques :

Libellés	Signature
Décision d'agrément préfectoral ou document permettant de justifier du statut de la structure (insertion)	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet

opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'Acheteur et apporte la preuve, par tout moyen, qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes complétés	Oui
Relevé d'identité bancaire (RIB)	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) complétée	Non
Le bordereau des prix unitaires (BPU) complété	Non
Le cadre de Réponse Technique (CRT) complété	Non
CV du Responsable affecté au suivi des prestations	Non

Dans un souci de simplification de l'analyse des offres, il est demandé aux soumissionnaires de remettre la DPGF et le BPU dans un format Excel ou équivalent.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents est effectuée par voie électronique sur le profil d'acheteur de l'Acheteur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.info/>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis à l'Acheteur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'Acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier ou par mail. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise par mail ou déposée à l'adresse suivante :

Commune de Dreux- Service des Marchés Publics,
Mairie de Dreux
2 rue de Châteaudun
28100 DREUX

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

L'opérateur économique est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise <https://www.marches-publics.info/>. Sur cette plateforme, l'opérateur économique pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'Acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres, ...). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal de l'opérateur économique, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. L'opérateur économique ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet à l'opérateur économique de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des Acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement aux opérateurs économiques.



Pensez à anticiper votre dépôt 24 heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Examen des candidatures

Les candidatures seront examinées à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leur capacité économique et financières et de leurs capacités techniques et professionnelles.

L'Acheteur se réserve la possibilité de procéder à une régularisation des candidatures incomplètes dans les conditions de l'article R.2144-2 du code de la commande publique.

7.2 - Attribution du marché

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues au code de la commande publique et précisées aux termes du présent Règlement de la consultation. Il donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait qu'une offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

CRITÈRES D'ATTRIBUTION		PONDÉRATION
N1	Prix apprécié au regard des sous-critères suivants Sous-critère n°1 : Montant total annuel TTC de la décomposition du prix global et forfaitaire au titre des prestations récurrentes. 40 % Sous-critère n°2 : Montant du détail quantitatif estimatif masqué selon DQE masqué (sur BPU) 5 %	45%
N2	Valeur technique de l'offre appréciée au regard de la réponse technique du soumissionnaire, les éléments attendus étant précisés dans le cadre de réponse technique joint au DCE :	50%
	- Méthodologie et organisation proposées pour garantir la qualité et l'efficacité des prestations de propreté	30%
	- Moyens matériels	10%
	- Encadrement dédié au marché pour la réalisation et le suivi	10%
N3	Pertinence de la démarche environnementale proposée pour l'exécution du marché appréciée au regard des réponses au cadre de réponse technique	5 %

Chaque offre se verra attribuer une note globale sur 100.

La méthode de notation utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante pour la partie DPGF :

Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre analysée) * 40

Et BPU telle que :

Montant TTC le plus bas du DQE/Montant TTC du DQE à noter) x 5

Pour la valeur technique et performances environnementales la méthode de notation est :

Note (%)	Niveau de satisfaction	Description
0%	Non satisfaisant	La réponse ne répond pas du tout aux critères. Informations hors sujet.
20%	Très insuffisant	Le candidat répond très partiellement aux exigences qualitatives et/ou quantitatives.
40%	Acceptable/peu satisfaisant	La réponse couvre une grande partie des exigences qualitatives ou quantitatives, mais des lacunes subsistent.

60%	Satisfaisant	Le candidat répond de manière satisfaisante aux exigences qualitatives et quantitatives.
80%	Très satisfaisant	Le candidat répond pleinement à toutes les exigences attendues.
100%	Excellent	Le candidat répond à toutes les exigences et présente des avantages particuliers.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre, le soumissionnaire sera invité à rectifier son offre sur demande de l'Acheteur.

Conformément à l'article R.2161-5 du code de la commande publique, l'Acheteur se réserve la possibilité de demander aux soumissionnaires de préciser la teneur de leur offre.

Ces demandes de précisions prendront la forme d'échanges écrits via la plateforme de dématérialisation. L'attention des candidats est portée sur le fait que les réponses apportées ne peuvent en aucun cas permettre de modifier l'offre (technique et financière).

Offres anormalement basses :

Conformément aux articles L.2152-5, L.2152-6 et R.2152-3 à R.2152-5 du code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une vérification de sa viabilité économique. Les offres interrogées qui ne seraient pas justifiées ou insuffisamment justifiées seront déclarées anormalement basses et écartées.

7.4 – Attribution du marché

L'attributaire pressenti ou, le cas échéant, chaque membre du groupement pressenti produit, dans un délai qui sera précisé par l'Acheteur et qui ne pourra être supérieur à dix (10) jours, les documents et moyens de preuve attestant qu'il ne se trouve dans aucun des cas d'exclusions prévus par les articles R.2143-6 à R.2143-10 du code de la commande publique.

Si l'attributaire pressenti ne peut présenter ces documents dans le délai fixé au premier alinéa, son offre est rejetée. Le soumissionnaire dont l'offre se situe immédiatement après dans le classement est alors sollicité pour produire à son tour les pièces nécessaires. Le cas échéant, cette procédure est renouvelée jusqu'à épuisement des offres classées.

Les candidats disposent de la faculté de joindre ces pièces dès le dépôt de leurs offres.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les opérateurs économiques transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur de l'Acheteur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.info/>.

Cette demande doit intervenir au plus tard dix (10) jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à tous les opérateurs économiques ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, six (6) jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif d'Orléans
28, rue de la Bretonnerie

45057 Orléans Cedex 1

Téléphone (greffe) : 02 38 77 59 00

Télécopie : 02 38 53 85 16

Courriel : greffe.ta-orleans@juradm.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif d'Orléans

28, rue de la Bretonnerie

45057 Orléans Cedex 1

Téléphone (greffe) : 02 38 77 59 00

Télécopie : 02 38 53 85 16

Courriel : greffe.ta-orleans@juradm.fr

9 – Traitement des données à caractère personnel

L'Acheteur met en œuvre un traitement des données à caractère personnel recueillies dans le cadre de la présente procédure.

Il s'agit d'informations permettant l'identification de personnes physiques dont les noms, prénoms, adresse professionnelle, fonctions, références professionnelles, numéro de téléphone, numéro de télécopie, adresse électronique et, le cas échéant, certificat électronique et éléments de signature électronique notamment de la ou des personne(s) répondant à la consultation ainsi que des personnels des soumissionnaires.

Ces données sont collectées et conservées de manière obligatoire pour les besoins de la procédure de passation ainsi que de l'exécution du marché.

Ces données seront conservées pendant une durée minimale de cinq (5) ans à compter de la date de signature du marché s'agissant des données collectées pour les besoins de la procédure de passation (article R.2184-12 du code de la commande publique) et pendant une durée minimale de cinq (5) ans à compter de la fin de l'exécution du marché pour les données collectées pour les besoins de l'exécution du marché (article R.2184-13 du code de la commande publique).

Ces données sont destinées aux :

- personnes chargées de la gestion de la présente procédure ;
- personnes habilitées au sein de la Commune de Dreux ;
- organismes publics, exclusivement pour répondre aux obligations légales ou réglementaires.

Dans les conditions définies par la loi informatique et libertés et le règlement européen sur la protection des données, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, de limitation, de portabilité. Elles disposent aussi du droit de définir des directives générales et particulières relatives au sort de ces données post-mortem et un droit de réclamation devant l'autorité de contrôle compétente.

Les personnes concernées par les traitements mis en œuvre disposent également d'un droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à leur situation particulière, à un traitement des données à caractère personnels.

Les droits mentionnés ci-dessus peuvent être exercés par courrier électronique à l'adresse suivante dpo@ville-dreux.fr ou par courriel postal à l'adresse de l'Acheteur précisée en page de garde.

Les personnes concernées disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.